

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable,
ZI le Lac, Route de Chomérac
07000 PRIVAS
R.C.S. d'Aubenas sous le N° 793 410 176

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt mars à 14 heures,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à ZI le Lac, Route de Chomérac, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de PRIVAS (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par courriel le 5 mars 2021.

L'assemblée est présidée par M. Yves de BRESSY, président de la société, et le secrétariat est assuré par Mme Evelyne MEDVES.

M. Alain BOISSIER et M. Franck MICHALON, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 43 sur un total de 81 actionnaires, soit 53,09 %.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- Les statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- Le registre des Assemblées Générales,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- Le rapport de gestion du collège de gestion.

Le président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
2. Le renouvellement de mandats et nominations au collège de gestion
3. les projets pour 2021-2022

Monsieur le président remercie tous les participants pour leur présence ainsi que toutes les personnes, nombreuses cette année, ayant envoyé un pouvoir.

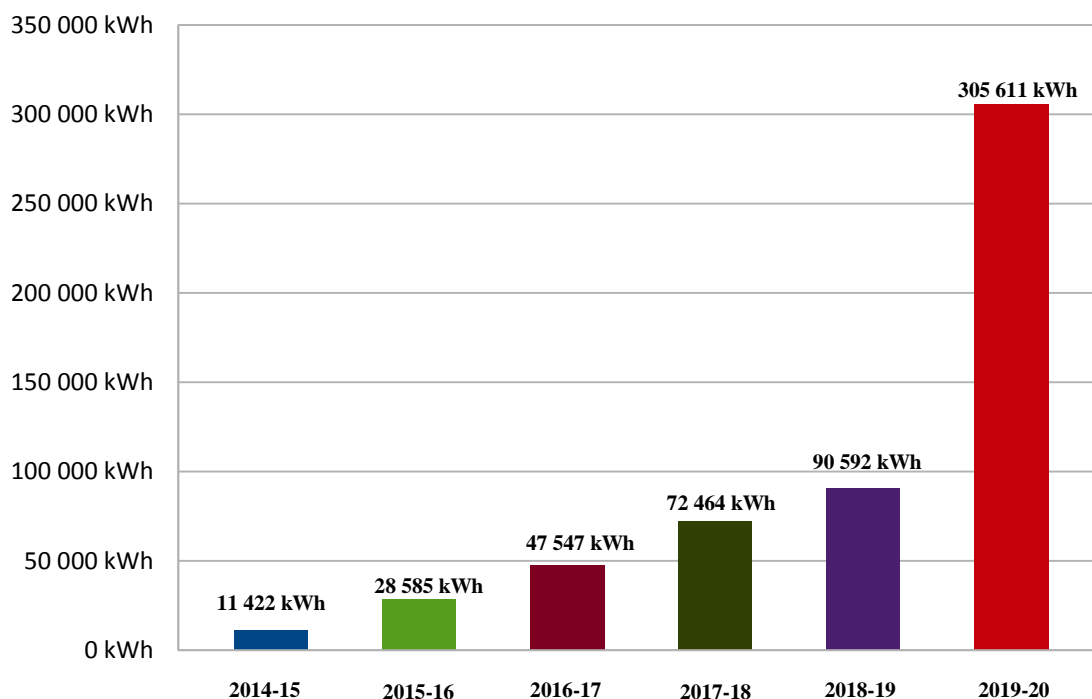
Avant d'aborder l'ordre du jour, le président fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent et le fait approuver par l'assemblée. Ce dernier n'est l'objet d'aucun commentaire des actionnaires.

Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

Lecture est ensuite donnée par le président du rapport de gestion du Collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le président détaille la situation des centrales solaires en exploitation ainsi que la production d'énergie de la société.

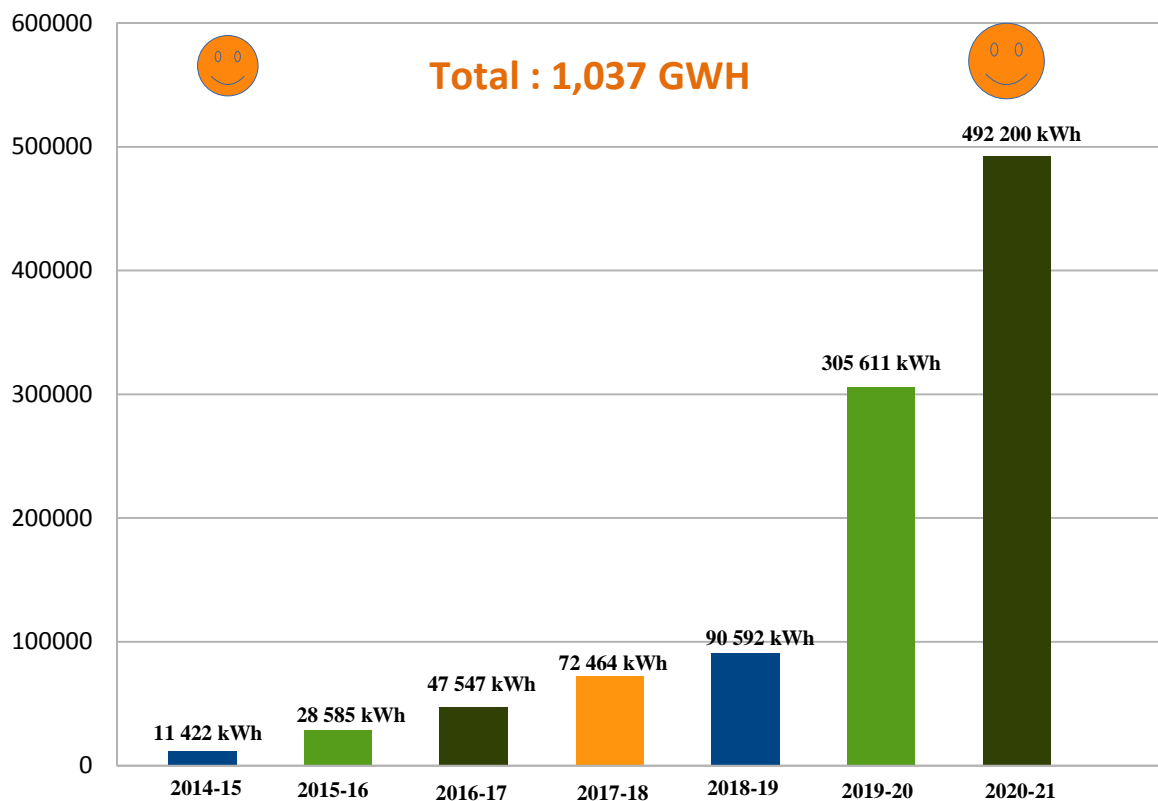
Avec ses 13 installations photovoltaïques aujourd'hui en fonctionnement, le bilan de la production d'Ouvèze Payre Energies est très bon. Au vu de l'évolution entre 2015 et 2020, on peut même dire qu'un pas a été franchi en 2020, la production s'élevant à 305 611 kWh, grâce à la réalisation de la grappe de projets subventionnés par la Région :

PRODUCTION PAR EXERCICES



Et avec la production estimée à 492 200 kWh pour l'exercice 2020-2021, nous atteindrons notre premier GigaWattHeure de production totale depuis la création d'Ouvèze Payre Energies ! :

PROJECTION AU 30/09/2021



Les performances :

En comparant la rentabilité des installations de 36 kWc et 100 kWc, nous pouvons retenir que le coût de production, intégrant la valeur d'investissement et les coûts de fonctionnement, ne présente pas de grosse différence. C'est normal. Les tarifs d'achat diffèrent, car le gouvernement tient compte des différences de coûts de production pour aboutir à des revenus similaires. Quant aux installations de 9 kWc, compte tenu des tarifs d'achat en baisse et des coûts d'investissements, elles ne sont plus rentables.

Le rendement moyen de nos centrales s'établit dans une bonne fourchette, à 1 260 wh/wc.

Les actionnaires présents se demandent si les autres sociétés comme la nôtre obtiennent les mêmes ratios. Le président indique que les sociétés analogues en Isère (Buxia Énergies, Énerg'Y citoyennes) ont des ratios moins favorables compte-tenu de la typologie de leurs installations. En Ardèche, nous sommes les seuls pour l'instant disposant de centrales solaires de 100 kWc. Les autres sociétés n'ont pas encore le recul pour établir ce genre de ratio.

Toutes nos toitures sont assurées auprès de la MAIF qui nous accorde un tarif négocié par Energie Partagée dont nous sommes adhérents. Les primes d'assurance vont de 200 € à 600 € pour les 36 kWc et 100 kWc.

Nous avons transféré à Enercoop au 1^{er} janvier 2020 les contrats d'achat EDF des deux premières « grosses » centrales et nous transférerons les trois autres cette année avec effet au 1^{er} janvier 2022. Enercoop ne reprend que les « grosses » centrales. Les actionnaires approuvent, trouvant plus cohérent de vendre notre énergie à Enercoop qu'à EDF.

La situation comptable

Le total du bilan est de 632 892 €, avec un chiffre d'affaires de 47 342 € et un résultat net comptable de 19 779 €. Nous commençons à avoir des recettes. Les résultats d'exploitation iront croissants au fur et à mesure que les premiers emprunts seront remboursés. Le trésorier explique que le remboursement des emprunts bancaires est inférieur aux recettes, ce qui nous permet de dégager une trésorerie.

Nous avons changé de comptable et par la même occasion nous avons modifié la règle comptable pour l'amortissement des frais d'études qui sont désormais amortis au rythme de 1/20^{ème} des frais d'études par an.

La distribution de dividendes / la professionnalisation de la société

Maintenant que nous avons des recettes, la question des dividendes pourrait se poser. Toutefois, Ouvèze Payre Énergies n'est pas une association, mais une société qui, avec 650 000 € d'investissements, n'a pas encore de salarié. La distribution de dividendes aux actionnaires à partir de bénéfices générés grâce au bénévolat ne serait pas cohérente. De surcroît, la loi encadre strictement le recours au bénévolat dans les entreprises commerciales. Cette disposition pourrait, en cas de contrôle, conduire à un redressement et nous obliger à déclarer les associés non-dirigeants en travailleurs non-salariés. Il devient donc nécessaire de transférer le travail réalisé par des bénévoles à des professionnels dès lors que nous avons des recettes suffisantes.

Nous avons cette année convenu d'un accord-cadre avec Cédric Vinatier qui intervient en tant que prestataire en autoentreprise. Nous étudions la possibilité de pérenniser ses interventions en tant que Technicien spécialisé en énergies renouvelables en temps partagé recruté par Coopawatt afin d'assurer le suivi des installations ainsi que le développement des nouveaux projets.

Les projets pour 2021-2022

L'an dernier, nous avons annoncé une bonne nouvelle. Le Conseil régional devait voter l'augmentation à 200 000 € du plafond de subvention. C'est chose faite. Ayant déjà bénéficié de 118 500 €, nous pouvons recevoir un complément de 81 500 €, donc programmer en 2021-2022 une nouvelle grappe de projets pour un investissement total de 354 000 €.

Nous prévoyons de lancer une première grappe avant les élections régionales et une après à partir des projets détaillés ci-dessous :

- Quatre extensions sur des bâtiments départementaux, pour une puissance totale comprise entre 124 kWc et 200 kWc :
 - Collège Bernard de Ventadour
 - Bibliothèque départementale de prêt
 - Pôle de Bésignoles

- Archives départementales

D'autres projets sur des bâtiments privés :

- Zone du Lac, l'atelier RDPV (31 kWc)
- Saint-Priest, la salle polyvalente (25 kWc) et/ou la Mairie (9 kWc)

Avec le département de l'Ardèche, la sélection d'OPE a été rapide suite à leur appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour vérifier qu'il n'y avait pas d'autre candidat. Du côté de la CAPCA, nous avons fait des propositions, par exemple sur le toit de la ressourcerie et le syndicat des eaux, mais la situation est bloquée pour l'instant par le nouvel exécutif. Avec la ville de Privas, les projets sont aussi repoussés en l'absence d'interlocuteur.

Les actionnaires sont vivement invités à aider le collège de gestion dans la recherche de toits potentiels.

En 2022, OPE devra proposer un projet innovant pour obtenir une nouvelle subvention régionale en sus de celles reçues. Nous avons identifié, par exemple :

- un projet de plus de 100 kWc sur le toit du Pôle ESS de la CAPCA (zone du Lac)
- ou un projet de serre solaire (une SCOP Chomérac ?)
- ou un projet combinant solaire thermique et photovoltaïque pour le Parc Aquatique
- ou un projet hydraulique (moulinage de Chomérac ?)

Le présent exposé s'est terminé par une discussion générale sur les différentes énergies renouvelables envisageables : une réflexion sur l'éolien, la possibilité de faire de l'autoconsommation en tant que tiers investisseur, le solaire thermique, l'hydraulique, etc. Comme le rappelle un actionnaire, OPE n'a pas seulement pour mission la production d'énergies renouvelables mais aussi le débat d'idées et la réflexion à développer dans tous les territoires sur comment nous vivons et ce que nous voulons.

Refonte des statuts de la société

Nous avons travaillé sur la rédaction de nouveaux statuts avec une avocate spécialisée. En effet, au moment de la création de la société, nos statuts ont été rédigés comme pour une association et ne sont plus adaptés. Ils ont besoin d'être actualisés pour tenir compte de l'évolution d'Ouvèze Payre Énergies :

- une société commerciale qui se professionnalise
- des investissements importants (> 500 k€)
- 14 installations en exploitation générant un volume de travail opérationnel important
- des résultats d'exploitation significatifs à partir de 2021.

Nous en reparlerons en détail lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire que nous organiserons avant l'été.

Les articles à réviser :

1) La modification de l'adresse du siège social : pour tenir compte du changement d'adresse de SOL7 Energies qui héberge le siège social d'OPE. Cette modification doit finalement être votée par les actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire.

2) La valorisation des actions à la sortie ou à l'entrée : toute personne qui sort a droit à une quote-part des réserves légales accumulées et de l'actif social en plus de la valeur nominale de l'action. Pour les nouveaux apports, nous devons aussi tenir compte de la valeur actuelle de la société en ajoutant une prime d'émission à la valeur nominale.

3) Le montant minimal du capital social est actuellement de 750 €, ce qui ne correspond plus à la réalité de la société.

4) La nature des apports : il n'est pas indiqué qu'ils peuvent être en numéraire ou nature. Aujourd'hui une collectivité ne pourrait pas nous faire un apport en nature, comme par exemple, en donnant une parcelle de foncier pour y installer une centrale photovoltaïque au sol.

5) L'autorisation préalable à tout apport ou cession d'actions : les actionnaires peuvent augmenter ou diminuer leurs apports sans que l'on ait un droit de regard. Nous voudrions ajouter une procédure d'acceptation par le collège de gestion pour un apport ou un retrait, à partir d'une certaine somme.

6) Les pouvoirs du président et du collège de gestion : pour les SAS, seul le président et un directeur général sont juridiquement reconnus. Le collège de gestion n'a pas d'existence légale. Or, dans nos statuts, le collège prime sur le président selon plusieurs articles.

Questions diverses

En réponse à un actionnaire qui s'interroge sur l'intérêt de se transformer en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) comme les « Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux ». Il est indiqué que, en pratique, les SCIC comprennent plusieurs collèges (collectivités, citoyens, acteurs économiques...) ce qui induit des tâches administratives lourdes. En revanche, le bénévolat est reconnu en SCIC, alors qu'il doit rester exceptionnel en SAS. Il y a des avantages et des inconvénients dans les deux cas.

Nous pourrions aussi envisager, comme Aurance Énergies prévoit de le faire, d'obtenir l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS) qui permet de rassurer nos interlocuteurs et de protéger l'entreprise de la spéculation.

Enfin, nous élaborons actuellement notre Document d'Information Synthétique (DIS) qui sera mis en ligne sur le site internet. Il s'agit d'un document destiné à protéger l'investisseur potentiel que l'on considère comme novice sur les questions d'investissement, en expliquant aussi clairement que possible les risques qu'il encourt et plus globalement ce dans quoi il s'engage en achetant des actions.

Vote des résolutions

Résolution 1 : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Voix pour : 43 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 2 : Affectation du résultat

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2020 faisaient apparaître un résultat net positif de 19 779 euros, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 10% en réserves légales, soit 1 977,90 euros
- et le reste affecté au compte de report à nouveau, soit 17 801,10 euros.

Après affectation, le report à nouveau positif s'élève désormais à 10 847,60 euros, la réserve légale à 2 879,60 euros, soit 2,34% du capital.

Voix pour : 43 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 3 : Capital social variable

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2020, constate que le capital social est de 123 090 euros, soit 4 103 actions de 30 €.

Voix pour : 43 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 4 : Election au collège de gestion

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la nomination au collège de gestion, au nom de la CAPCA, de Mme Anne Terrot Dontenwill, demeurant à Saint-Vincent de Durfort.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Voix pour : 40 contre : 3 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 5 : Renouvellement de mandat

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le renouvellement du mandat de M. Yves de Bressy, résidant Champ du Pont, avenue du Bois Laville à Lyas (07000).

Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Voix pour : 42 contre : 0 abstentions : 1

La résolution est adoptée.

Résolution 6. Projets d'investissement

L'assemblée générale autorise le collège de gestion à entreprendre les études en vue de la réalisation de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable pour un montant d'investissement maximal de 600 000 €, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Voix pour : 43 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Résolution 7 : Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Voix pour : 43 contre : 0 abstentions : 0

La résolution est adoptée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :



Le Président
Yves de Bressy



Le Secrétaire
Evelyne Medves



Le Premier scrutateur
Alain Boissier



Le second scrutateur
Franck Michalon